



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2010, une enquête publique confondue concernant les demandes d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets du BTP, un centre de traitement de déchets non dangereux et une extension du centre de stockage de déchets non dangereux et d'institution de servitudes d'utilité publique formulées par la Société LANDRÉ pour son site de VILLEFRANCHE-SUR-CHER à "La Genetière", sera ouverte à la mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, du 14 décembre 2010 au 25 janvier 2011 inclus.

Le périmètre du projet de servitudes d'utilité publique concerne des parcelles situées sur les communes de VILLEFRANCHE SUR CHER et GIEVRES et sur la RD54 dans une bande de 200 mètres autour de la zone à exploiter. Les servitudes d'utilité publique envisagées sont :

- l'interdiction de constructions,
- l'interdiction d'aménager des terrains en vue d'activités sportives ou de loisirs, et de réaliser des ouvrages susceptibles d'affecter l'écoulement des eaux souterraines,
- l'interdiction, hors voie publique, de réaliser des ouvrages susceptibles d'affecter des superficielles,
- la conservation des terrains dans leur destination actuelle (zone naturelle et forestière),
- l'information préalable de l'exploitant du centre de stockage en cas de travaux de la RD54.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers à la mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Monsieur Bernard MENUJER, secrétaire général de mairie en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, se tiendra à la disposition du public :

- mardi 14 décembre 2010 de 9h à 12h
- mercredi 22 décembre 2010 de 14h à 17h
- mercredi 29 décembre 2010 de 9h à 12h
- jeudi 6 janvier 2011 de 9h à 12h
- samedi 15 janvier 2011 de 9h à 12h
- mardi 18 janvier 2011 de 14h à 17h
- mardi 25 janvier 2011 de 14h à 17h

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des mémoires en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et du mémoire en réponse du maire de la commune d'implantation pour les servitudes d'utilité publique, à la mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER et à la DDCSPP – Service protection de l'environnement, 34 avenue Maunoury à Blois.

Les décisions préfectorales susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.